

**ARRÊTÉ N° 2018 – 40**

*Relatif aux jurys d'examen du diplôme en formation continue*

**Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

**Vu** le règlement des études ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les jurys d'examen du diplôme en formation continue pour l'année universitaire 2018-2019 sont composés :

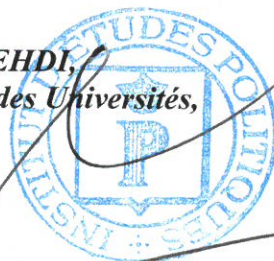
Président : Yves LUCHAIRE (PR),  
Suppléant : Franck BIGLIONE (MCF),

Membres : Patrick APICELLA (chargé d'enseignement vacataire), Bruno AUBRY (chargé d'enseignement vacataire), Fabien BENEZECH (chargé d'enseignement vacataire), Franck BIGLIONE (MCF), Christelle KAPITANOVIC (chargée d'enseignement vacataire), Yves MONTARSOLO (chargé d'enseignement vacataire), Guy SCOFFONI (PR), Guy SAINTE-ROSE (chargé d'enseignement vacataire), Thierry SAUBAMEA (chargé d'enseignement vacataire), Michel TERESTCHENKO (MCF), Roland RIZOULIERES (MCF).

**Article 2 :** Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 novembre 2018

*Rostane MEHDI,  
Professeur des Universités,  
Directeur.*



**DATE D'AFFICHAGE :**

16.11.2018